

**Séance du lundi 14 décembre 2020**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 15/12/2020

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :  
Stephanie GAILLARD

*L'an deux mille vingt et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

**Représentés:** Pierre DUPONT

**Absents:**

**Objet: personnel communal accroissement temporaire d'activité - 2020\_069**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Vu la loi n°2019-0828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour les activités scolaires et périscolaires (ménage, restauration, garderie, surveillance...) dû à la situation sanitaire actuelle (COVID),

Après en avoir délibéré,

- décide le recrutement d'un agent contractuel (adjoint technique) relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs,

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent scolaire et périscolaire à temps non complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 (indice majoré 327) correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 21.12.2020  
et publication ou notification du 21.12.2020

Le Maire,  
A. DUJOLS,



Le Maire.



PREFECTURE DU CANTAL

21 DEC. 2020

BUREAU DU COURRIER